

Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Espagnol

RNCP10916 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	136
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

gestion de problématiques complexes, capacités de synthèse, d'argumentation et d'organisation, gestion d'un projet personnel, travail de façon autonome ou au sein d'une équipe,

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales acquiert :

- Une bonne maîtrise écrite et orale de la langue étudiée
- une bonne connaissance de la littérature espagnole et hispano-américaine
- une bonne connaissance de la civilisation espagnole et hispano-américaine
- une bonne connaissance des arts hispaniques et hispano-américains
- des capacités d'analyse et de critique de documents variés (texte, image...)
- des capacités de structuration de la pensée et de l'expression

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'étudiant titulaire de ce diplôme peut prétendre aux emplois suivants :

- métiers de l'enseignement : maître-auxiliaire, vacataire, formateur, lectorat et assistantat, enseignant de français langue étrangère et, sous réserve de réussite aux concours de recrutement, professeur des écoles, professeur du second degré.
- métiers du tourisme, secrétariat en langue étrangère, relations publiques, médiateur culturel.
- métiers de la traduction (interprétariat, traduction d'ouvrages...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

enseignant, interprete

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10916/>